



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr. GENERALE
A/CN.9/240
27 avril 1983
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES NATIONS UNIES
POUR LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL

Seizième session
Vienne, 24 mai-3 juin 1983

FORMATION ET ASSISTANCE

Rapport du Secrétaire général

1. A sa quatorzième session 1/, la Commission a décidé de continuer à parrainer des colloques et séminaires consacrés au droit commercial international. Elle a jugé souhaitable que ces séminaires soient organisés à l'échelon régional. Ainsi, a-t-on estimé, un plus grand nombre de participants de la région pourraient suivre ces réunions qui contribueraient à favoriser l'adoption de textes issus des travaux de la Commission. Celle-ci s'est félicitée de la possibilité de parrainer des séminaires régionaux conjointement avec des organisations régionales. Le Secrétariat a été prié de prendre les dispositions qu'il jugerait souhaitables à cet effet. A sa quinzième session 2/, la Commission a examiné les activités du Secrétariat relatives à l'organisation de tels colloques et séminaires et est convenue que celui-ci devrait continuer d'étudier diverses possibilités de collaboration avec d'autres organisations et institutions en vue d'organiser de tels colloques et séminaires.

2. Dans sa résolution 37/106 du 16 décembre 1982, l'Assemblée générale a réaffirmé l'importance, en particulier pour les pays en développement, des travaux de la Commission relatifs à la formation et à l'assistance en matière de droit commercial international et s'est félicitée des initiatives prises en vue de parrainer des colloques et séminaires régionaux. L'Assemblée générale a également exprimé sa satisfaction aux Etats qui ont offert des contributions pour financer des séminaires et des colloques et d'autres aspects du programme de formation et d'assistance de la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux institutions qui organisent des colloques et des séminaires dans le domaine du droit commercial international. Elle a en outre invité les gouvernements, les organes de l'Organisation des Nations Unies, les organismes et les institutions compétents, ainsi que les particuliers, à apporter leur assistance au Secrétariat dans le financement et l'organisation des colloques et des séminaires.

1/ Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quatorzième session, Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 17 (A/36/17), par. 109.

2/ Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quinzième session, Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément No 17 (A/37/17), par. 132.

3. Le Secrétariat a coopéré avec l'Organisation des Etats américains (OEA) dans le cadre du Séminaire annuel de droit international, tenu à Rio de Janeiro en août 1982 et organisé par le Comité juridique Interaméricain de l'OEA. Les participants au Séminaire ont étudié notamment les activités de la Commission et, en particulier, la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980), ci-après dénommée la "Convention de Vienne sur les ventes".
4. Comme suite à une suggestion soumise par le Secrétariat de la CNUDCI au Secrétariat du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM), le premier séminaire régional du CAEM relatif à la CNUDCI a été organisé par le CAEM à Moscou, les 14 et 15 avril 1983. Ont été retenues comme sujets de discussion la Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises (New York, 1974) et la Convention de Vienne sur les ventes, en raison de l'intérêt de plus en plus manifeste que suscitent ces conventions dans le monde entier et parce qu'il est prévisible qu'elles entreront en vigueur dans un avenir proche. Le séminaire a accueilli de nombreux participants, notamment les chefs des départements juridiques, des ministères des affaires étrangères des pays du CAEM. Les participants au séminaire, qui ont accueilli très favorablement les deux conventions, ont dans l'ensemble conclu que celles-ci constituaient un compromis acceptable et pratique entre les optiques différentes des législations nationales dans les domaines traités 3/.
5. Le Secrétariat a collaboré à un colloque tenu à Baden bei Wien les 18 et 19 avril 1983 et organisé conjointement par l'Université économique de Vienne, le Ministère autrichien de la justice et la Österreichische Kontrollbank AG. Lors de ce colloque, qui a réuni des participants de l'Autriche, de la Hongrie, de la République fédérale d'Allemagne et de la Suisse, on a examiné la Convention de Vienne sur les ventes et ses liens avec certains systèmes de droit civil.
6. Lors de sa conférence annuelle pour 1983, la Section du droit international de l'Association américaine du barreau organisera à Atlanta, le 1er août 1983, un colloque relatif à la Convention de Vienne sur les ventes. Le Secrétaire de la Commission a été invité à y participer.
7. Le Secrétariat a coopéré avec le Centre régional d'arbitrage de Kuala Lumpur (constitué sous les auspices du Comité juridique consultatif africano-asiatique), dans le cadre d'un séminaire organisé par le Centre à Kuala Lumpur, les 2 et 3 novembre 1982. Les participants ont notamment étudié la conduite des arbitrages institutionnels conformément aux règles du centre régional (lesquelles sont fondées sur le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI), l'arbitrage ad hoc conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI et l'exécution des sentences arbitrales en vertu de la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 1958).
8. Le Secrétariat a participé au VIIème Congrès sur l'arbitrage international (Hambourg, 7-11 juin 1982), lors duquel on a notamment étudié les activités de la CNUDCI dans le domaine de l'arbitrage, en particulier le Règlement de conciliation de la CNUDCI et le projet de loi type de la CNUDCI sur la procédure arbitrale.

3/ Un rapport détaillé relatif à ce séminaire régional du CAEM sera publié dans l'un des numéros à venir de la Chronique des Nations Unies.

9. Le Séminaire ibéro-américain sur l'arbitrage commercial international, tenu à Madrid du 13 au 15 décembre 1982, a été organisé par le Conseil supérieur espagnol des chambres de commerce, d'industrie et de navigation et par la Banque interaméricaine de développement. On y a notamment examiné le projet de loi type de la CNUDCI sur la procédure arbitrale.

10. La VIIIème Conférence interaméricaine sur l'arbitrage commercial, tenue à Santiago du Chili du 6 au 9 avril 1983, a été organisée en coopération avec le Secrétariat de la CNUDCI. On y a étudié en détail certaines des activités de la Commission, notamment les recommandations relatives à l'assistance aux institutions d'arbitrage et à d'autres organismes intéressés dans le cadre d'arbitrages régis par le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI et le projet de loi type de la CNUDCI sur la procédure arbitrale.

11. Un séminaire sur les techniques du commerce international sera organisé pour la région de l'Afrique de l'Ouest à la fin de 1983 à Abidjan par la Chambre d'industrie de Côte-d'Ivoire et l'Institut du droit et des pratiques des affaires internationales de la Chambre de commerce internationale. Ce séminaire recevra l'appui du Secrétariat de la CNUDCI et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. On y examinera notamment le rôle des lois uniformes pour la promotion des échanges internationaux, ainsi que des questions liées à l'arbitrage commercial international 4/.

12. Outre les séminaires et colloques mentionnés aux paragraphes précédents, le Secrétariat a été invité à plusieurs occasions durant l'année précédente à faire connaître les activités de la CNUDCI. Il a eu des contacts avec plusieurs organisations et quelques gouvernements en vue d'étudier de nouvelles possibilités d'organisation conjointe de colloques et séminaires. Parmi les organisations contactées, on citera le Comité juridique consultatif africano-asiatique, le Centre de droit des obligations (Louvain, Belgique), le Secrétariat du Commonwealth, l'Institut du droit international, le Centre juridique de l'Université de Georgetown et le Centre du commerce international CNUCED/GATT. La principale limite imposée à l'organisation de colloques et séminaires étant l'insuffisance des fonds disponibles, le Secrétariat continuera de s'efforcer d'étudier toutes les possibilités de formation et d'assistance et de faire connaître les travaux de la CNUDCI 5/.

4/ L'Institut du droit et des pratiques des affaires internationales organise régulièrement des colloques et séminaires sur le droit et les pratiques des affaires internationales et le Secrétariat a l'intention de collaborer avec lui - quand cela sera jugé souhaitable - lorsque de tels colloques ou séminaires seront tenus dans des pays en développement.

5/ Pour ce qui est des Règles de Hambourg, il est noté dans le rapport du Secrétaire général intitulé "Coordination des travaux : généralités" (A/CN.9/239) que l'ordre du jour de la troisième Conférence interaméricaine spécialisée relative au droit international privé (CIDIP-III) devrait comporter un point relatif aux transports maritimes internationaux, qui sera axé sur les Règles de Hambourg. En outre, le Secrétariat de la CNUCED collabore avec le Secrétariat de la CNUDCI à la promotion des Règles de Hambourg, notamment parce que l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le transport multimodal international de marchandises (Genève, 1980) - qui est fondée sur des travaux préparatoires effectués par le Secrétariat de la CNUCED - est liée à celle des Règles de Hambourg. Enfin, la mise au point définitive du projet d'UNIDROIT relatif à une convention sur la responsabilité des opérateurs internationaux de terminaux - qui vise à combler une lacune dans l'uniformisation des règles juridiques relatives à la chaîne de faits se produisant, dans le cadre du transport de marchandises, entre le chargeur et le destinataire final - avivera l'intérêt porté aux Règles de Hambourg.

13. Durant l'année écoulée, trois stagiaires ont suivi une formation au Secrétariat de la CNUDCI et ont participé aux travaux relatifs à des projets en cours de la Commission.
